



Nbr télécommande portail = Nbr de place parking ?

Par azerty38

Bonjour,

A qui incombe l'achat d'une télécommande de portail.

On ne m'en a donné qu'une ce qui est définie dans l'état des lieux.

De ce point de vu là ils ont raison de vouloir le faire payer les télécommandes supplémentaires.

Néanmoins j'ai une place de parking extérieur, une place de garage et une seule télécommande.

De mon point de vue je ne peux pas jouir des mes deux garages indépendamment et donc il devrait être obligé de m'en fournir 2.

J'en ai payé une il y a 5 ans et je précise qu'il n'y avait pas de digicode. Est-ce que je peux me la faire rembourser ?

Ils sont en train de changer de modèle de télécommande

Récemment il y a un interphone qui appelle sur nos téléphones à tour de rôle et ont peu ouvrir mais c'est qu'en même pas très pratique et cela impose que le réseau téléphonique soit en marche.

Est-ce que je peux me la faire rembourser ?

Cdt,

azerty38

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le bailleur est tenu de vous fournir une télécommande. C'est ce qu'il a fait.

Si vous en voulez plusieurs, vous devez acheter les autres.

Puisque le système est en cours de changement, attendez que ce soit fait.

Vous n'avez pas de décision concernant le type de commande, c'est le propriétaire qui décide (ou le cas échéant l'AG de copropriété).

Et même si vous trouvez que ce n'est pas pratique, vous n'avez pas d'autre solution.

Il existe des officines qui dupliquent les badges, mais non seulement c'est illégal, mais c'est sans garantie de bon fonctionnement.

Pourquoi le réseau téléphonique ne fonctionnerait-il pas ? Vous pouvez réclamer au bailleur un système qui fonctionne, par courrier RAR.